

RAPPORT N° 04/6-09
au Conseil Municipal

OBJET

**REGIE MARCHES ET DROITS DE PLACE
BUDGET PRIMITIF 2005**

La Régie Marchés et Droits de Place, chargée de gérer les marchés fixes et forains de la Commune, ainsi que l'occupation privative du domaine public communal à des fins commerciales, est un service public doté de l'autonomie financière qui dispose donc d'un budget propre, distinct de celui de la Commune.

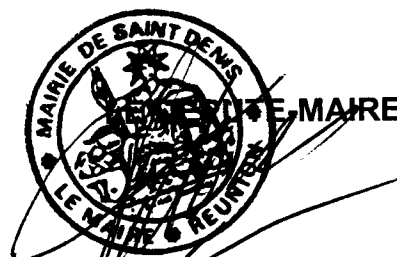
A ce titre, conformément aux dispositions légales applicables à ce type de structure, ce budget doit obligatoirement s'équilibrer en dépenses et recettes sans subvention de la collectivité de rattachement (Articles L. 2222-1 et L. 2222-2 du Code Général des Collectivités Territoriales).

La prise en compte des besoins prévisionnels nécessaires à la bonne marche du service et des recettes attendues des droits de place et location d'emplacements(s) aboutit au projet de Budget Primitif pour l'exercice 2005 qui s'équilibre, en dépenses et recettes :

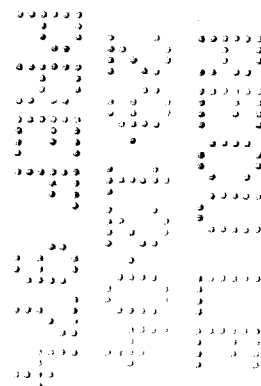
à 1 231 395,00 euros pour la Section d'Exploitation,
et à 210 000,00 euros pour la Section d'Investissement.

Je vous demande donc d'approuver le Budget Primitif 2005 de la Régie Marchés et Droits de Place tel qu'il figure en annexe.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



René-Paul VICTORIA



DELIBERATION N° 04/6-09
du Conseil Municipal
en séance du vendredi 17 décembre 2004

OBJET

REGIE MARCHES ET DROITS DE PLACE
BUDGET PRIMITIF 2005

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et aux libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Sur le RAPPORT N° 04/6-09 du Député-Maire ;

Vu le rapport de Monsieur Pascal HO-CHUI, 12ème Adjoint, présenté au nom des Commissions 1° Développement Economique, Tourisme et Coopération, et 2° Finances et Administration Générale ;

Sur l'avis favorable des dites Commissions ;

APRES EN AVOIR DELIBERE
(confer DETAIL DES VOTES en annexe)

Approuve le Budget Primitif 2005 de la Régie Marchés et Droits de Place tel qu'il figure en annexe et qui s'équilibre, en dépenses et recettes :

à 1 231 395,00 euros pour la Section d'Exploitation,
et à 210 000,00 euros pour la Section d'Investissement.

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Saint-Denis, le **27 DEC. 2004**



René-Paul VICTORIA

